CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM726 **Valable du 12/01/2022 au 11/01/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 12/03/1976
Forme juridique : SASU

Capital : 300 000

Dénomination sociale : ETABLISSEMENT BENEZECH

CITE DE RANTEIL
81000 ALBI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBI 305473782

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 305 475 782 00036
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 421483C1247000/001 43559/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 421483C1247000/001 43559/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 63 47 13 13 **Fax :** 05 63 38 90 84
Portable :
Responsabilité légale : ADONNATE FINANCIERE PRÉSIDENT
LACOMBE EMMANUEL PRÉSIDENT

Responsable Technique : CAMINADE EMMANUEL

Site internet :
E-mail : contact@benezechtp.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	59	EFF4	10 886 796	CA7
Dans l'activité	25	EFF3	3 417 288	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 20/06/2025	12/01/2022	11/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 12/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025